

MAIRIE DE LE HEZO

56450

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2009

L'an deux mil neuf, le quinze mai, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2009
- Affichage : 27 avril 2009
- Dépôt en Préfecture : 19 mai 2009
- Publication : 19 mai 2009

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel - Mme BAR-BIZET Victoria - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas – Mme Evelyne LAIGO - Mme ALOS Dominique - Mr GAIN Philippe- Melle Yolande LE SOMMER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Véronique DUPORT donne procuration à Mme M-Paule CARO
Mr Louis-Charles JEAN donne procuration à Mme Josiane BOYCE

ABSENT :

Mr Gilles MOYEN de la 1^{ère} à la 9^{ème} délibération incluse

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Philippe GAIN

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente, avec quelques observations de Mme Valérie Burgard concernant les inscriptions budgétaires.

Mr Philippe Gain est désigné secrétaire de séance.

1 – Délégation de la Compétence : Instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la convention.

2 – Remboursement à l'Amicale Laïque (Voyage école)

Afin de rembourser l'Amicale Laïque de leur participation financière d'un montant de 400 € dans le cadre d'une classe de découverte pour les élèves du cycle 3 de l'école du Hézo qui a eu lieu du 2 au 6 juin 2008 dans les Pyrénées,

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser l'Amicale Laïque d'un montant de 400 € pour leur participation financière allouée à l'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 12 voix pour et 1 abstention (Mr N.Caudal), [Mme E.Laigo en tant que Présidente de l'Amicale Laïque a quitté la salle]

- Décide d'allouer un montant de 400 € à l'Amicale Laïque
- Dit que les crédits sont inscrits et votés au BP 2009
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3 – Désignation de délégués CNAS

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la désignation des délégués CNAS comme suit :

Collège des Elus : Monsieur GUILBERT Michel

Collège des Agents : Madame JOURDAIN Shahira

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte la proposition ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4 – Classement et déclassement de voirie – RD 780 et RD 310

Pour faire suite à la demande du Conseil Général concernant le transfert de la RD 310 dans la voirie communale de Le Hézo et à la conservation de l'ex RD 780 dans la voirie Départementale et afin de lancer la procédure administrative pour entériner cette décision,

Il est proposé au Conseil Municipal le transfert de la RD 310 dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

5 – Ecole Numérique rurale – Acte de candidature

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la mise en œuvre de l'école numérique rurale et le financement de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des termes de ce dispositif ,

Décide par un vote à main levée avec 13 voix pour et 1 abstention (Mr Loïc Lebert)

- De faire acte de candidature pour l'acquisition de cet équipement et son financement à hauteur de 5000,00 € TTC
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 2183 du BP 2009
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

6 – Avenant N° 2 – Lot n° 13 Plomberie – Ventilation NAVARRO

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les modifications des travaux relatives à l'avenant ci-joint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Accepte le montant de ces travaux et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7 - Cantine Scolaire – Fixation de tarifs 2009/2010

Après l'actualisation du tarif des repas prévue dans le contrat établi par le Groupe « Ansamble Breiz Restauration » pour l'année scolaire 2009/2010, il convient de fixer le tarif des repas servis à la cantine scolaire du Hézo pour l'année 2009/2010.

Il est rappelé au Conseil Municipal que ce tarif a été maintenu depuis 2 ans (années scolaires 2007/2008 et 2008/2009) soit : 3.15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de maintenir les tarifs
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Garderie Péri-Scolaire – Fixation des tarifs 2009/2010

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la garderie Péri-scolaire a été maintenu depuis la rentrée 2004/2005 soit :

0.33 € (1/4 d'heure) et 1.32 € (1'heure)

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 0,02 centimes d'euros pour ¼ heure et de 0,08 centimes d'euros pour une heure soit :

0.35 € (1/4 d'heure) et 1.40 € (1'heure)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de fixer les tarifs de la garderie péri-scolaire comme suit :

0.35 € le ticket 1/4 d'heure et 1.40 € le ticket horaire

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

8 – Désignation d'un suppléant au SIAGM

Compte tenu du courrier de la déclaration de démission de Monsieur JEAN Louis Charles – de son poste de suppléant du délégué au SIAGM, en date du 05 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau suppléant concernant cette structure :

Un seul candidat se présente à ce poste : Mme Michèle-.Paule Caro.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret, avec 14 voix pour :

- Désigne Madame Michèle-Paule Caro pour occuper le poste de suppléant du délégué titulaire au SIAGM.

9 -Vente Parcelle Lézuis /

Déclassement d'un fond de ruisseau cadastré B numéro 1272 d'une contenance de 44 m²

Une condition suspensive a été inscrite dans le compromis de vente établi par Maître HENAFF – Notaire à Vannes – concernant le déclassement du fond du ruisseau cadastré section B numéro 1272 - d'une contenance de 44 m² traversant le terrain du lot A cadastré B numéro 1267 et 1270 situé à Lézuis.

Afin d'établir l'acte de vente entre la Commune du HEZO et Monsieur HEMON et Melle CAZOT , il est donc nécessaire de procéder au déclassement du fond du ruisseau cité ci-dessus pour conclure cette vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de déclasser le fond du ruisseau cadastré section B n° 1272 d'une contenance de 44 m²
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire annonce que l'inauguration de la salle polyvalente aura lieu en septembre 2009 selon les dates disponibles à vérifier. Le nom de la salle n'a pas été défini; quelques noms ont été proposés ...

L.Lebert :

Présente la journée de sécurité routière qui sera organisée sous forme de QUIZ, le 10 octobre 2009, avec les enfants mais aussi des séniors et des référents sécurité.

V.Bar-Bizet :

Annonce,

1°) Le tournoi des Vénètes le 23 août 2009, Place Gambetta à Vannes.

2°) Le concours de boules le 20 juin 2009 à Trédion (Sont inscrits : M.Guilbert, M.Lebert, Mme Bar-Bizet ...)

3°) La semaine du Golfe – présence de la télévision pour filmer les sabots de planche au cours de la journée du 21 mai.

E.Laigo :

Demande si la ligne téléphonique est prévue dans la salle polyvalente ainsi qu'une trousse de 1^{er} secours.

P.Gain :

Rappelle qu'il met à disposition un terrain pour la semaine du Golfe.

V.Burgard :

1°) Signale qu'en application de la réglementation et en tant qu'élue, elle ne pourra plus être désignée pour la révision de liste électorale en tant que déléguée de l'administration.

2°) S'interroge quant à la démarche à suivre en cas de constat de problèmes de voiries (fossé, tranchée, travaux non sécurisés etc...)

Réponse : il faut en informer M.Guilbert pour tout problème de cette nature.

N.Caudal :

1°) S'interroge sur le fonctionnement des Comités Consultatifs,

2°) demande la communication des taux de fiscalité des communes avoisinantes de la même strate.

D.Alos :

Adresse ses remerciements pour l'abri-bus à Kerfontaine ; la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente pour l'exposition « Humeurs de Mer » ainsi que la salle associative pour les activités du mercredi.

M.Guilbert :

Adresse ses remerciements aux Employés communaux pour le travail fourni. Un compte-rendu est donné sur les travaux effectués (nettoyage des chemins côtiers, piste cyclable, route de Surzur, Sivev, Plan Vélo, etc...)

La séance est levée à 1h10mn

Le Maire
J. Boyce